

Fables de Mouches & rats d'archives

Livraison n°58

Trad Magazine n°99

Janvier 2005

Également parue dans *Trad Magazine* n°100, mars 2005
(erreur)

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

Bourrée ou branle ?, Bourbonnais, 1774

ou ne fîs nul difficulté de leur ouvrir
L'apporte que Louis Saturet, ayant demandé
au cornu mesur que Bourre celui y gona
qu'Araselle qu'est-ce Saturet ayant
frappé de puis tous faire l'Araselle
au cornu mesur l'Araselle, Louis me traire
Cornu mesur quit avit bien l'Araselle
L'Araselle l'Araselle par un Araselle
domestique ayant l'Araselle l'Araselle
Louis Saturet l'Araselle de l'Araselle
Sur l'Araselle mesur avec un Araselle
de l'Araselle quit avit l'Araselle, que Louis
Cornu mesur l'Araselle l'Araselle l'Araselle
L'Araselle de l'Araselle Louis Saturet, que l'Araselle
Sur l'Araselle l'Araselle l'Araselle Louis Saturet
L'Araselle l'Araselle l'Araselle l'Araselle l'Araselle
L'Araselle, si j'ay fait du mal au cornu mesur
L'Araselle Louis Saturet l'Araselle l'Araselle

Transcription n° 58

On ne fit nul difficulté de leur ouvrir / la porte que ledit Paturet ayant demandé / au cornemusier une bourré celui-cy joua / un branle que ledit Paturet ayant / frappé des pieds pour faire change / au cornemusier la danse, ledit Mestraud / cornemusier qu'il a dit bien connoitre / et ne lui être parent alliez serviteur ny / domestique ayant continué la même / ledit Paturet saprocha de luy et frappa / sur la cornemuse avec un petit batton / de saule qu'il avoit à la main, que le / cornemusier piqué posa sa cornemuse / et prit au collet ledit Paturet, que celui cy / se santant pressé vivement lui dit Mestrau / laisse moi je te connais et tu ne me connais / pas, si j'ay fait du mal à ta cornemuse / voyons je suis bon pour le payer

Commentaire n° 58

Nous voici à Besson (Allier), lors d'une veillée de noces, en novembre 1774. Il va s'y passer de bien étranges choses, qui se termineront en justice, un an plus tard (A.D. Allier, Châtellenie de Souvigny, n°164). Ainsi qu'il est d'usage, des masques ont fait irruption dans la veillée, mais une bagarre s'en est ensuivie, qui s'est terminée par mort d'homme. Une information judiciaire, où se succèdent les témoins de la scène, nous fournit nombre de détails précieux sur cet incident.

Le motif ayant conduit à l'altercation est lié à la danse. Première surprise, le témoignage transcrit plus haut nous indique que le différent provient d'un musicien qui a refusé de jouer le morceau demandé par un danseur. Un coup de bâton déplacé, puis – nous le savons via d'autres témoins – une voix reproche au cornemusier de tolérer que son honneur soit atteint par ce geste contre son instrument. Le joueur de musette, prêt à pardonner pourtant, prend alors la mouche, et c'est le signe d'une mêlée générale. Le nommé Paturet décèdera quelques jours plus tard. Dans l'examen de cette succession de gestes malheureux, si l'on veut bien comprendre ce qui se passe, il faut abandonner nos réflexes contemporains : ici, croire que son honneur est offensé justifie toutes les vengeances.

Si l'on revient au motif initial de la dispute, il peut apparaître futile, mais il est confirmé par tous les témoins : l'un précise que « le cornemusier ayant joué une bourré qui déplut à Paturet l'un des masques » ceci déclencha la bagarre. De plus, les termes de *bourré* et *branle* reviennent aussi dans la plupart des dépositions. Le joueur de cornemuse lui-même confirme qu'« étant entré en jouant le branle des masques, cette danse parut déplaire à Paturet l'un d'eux, qui lui donna un coup sur sa musette d'un bâton dont il étoit armé... » Je ne connais pas beaucoup de témoignages où un instrumentiste populaire (c'est le cas en ce qui concerne Pierre Mestraud, vigneron à Besson, qui officie « en qualité de cornemusier » à cette noce) parle de son répertoire, au XVIII^e siècle de surcroît.

Dans notre approche actuelle des répertoires et des chorégraphies, un mot désigne pour nous un objet précis et unique. Il n'est pas certain qu'il en ait été toujours ainsi dans les cultures populaires. Les mots utilisés ici sont-ils relatifs à des mélodies, ou à des chorégraphies ? Peut-être le mot de bourrée pouvait-il au même endroit désigner deux danses différentes, ou inversement, deux mots comme branle et bourrée étaient-ils interchangeables ? C'est à la lumière de ce « doute solidement fondé ¹ » qu'il nous faut apprécier ces témoignages.

Le cornemuseux sait ce qu'il joue, et le désigne par « branle des masques ». Rien ne prouve que ce soit un titre, au sens où nous le concevons aujourd'hui. Ce n'est peut-être qu'un branle pour les masques présents. En tout cas, Paturet ne peut danser ce qu'il souhaite sur cette mélodie. Qu'a-t-il exactement demandé à Mestraud ? Il n'est plus là pour le dire, mais le témoin dit « une bourrée ». Était-ce une mélodie précise, ou bien un genre de danse qui était attendu ?

Qu'en conclure ? Soyons prudents. D'une part les mots de *bourrée* et de *branle* sont en usage, mais nous ne savons pas exactement de quel ordre sont les différences entre eux. Le branle joué ne pouvait se danser comme la bourrée demandée par Paturet. D'autant plus que pour un autre témoin (voir plus haut) c'est bien une bourrée. On voit bien que des précisions chorégraphiques manquent cruellement : bourrée désigne-t-il en l'occurrence une chorégraphie réclamant une carrure précise ? D'autres affaires mettant en cause un cornemuseux dans la même région plusieurs années plus tard lui font dire qu'il a « joué des bourrées ». Donc une bourrée est une mélodie. Mais les témoins disent qu'« il s'est dansé des bourrées ». Donc c'est une danse ? L'affaire évoquée ici m'incite à demeurer prudent sur la confusion entre danse et mélodie.

¹ Merci, Yvon.

En tout cas, avis aux amateurs : demandez-moi poliment à l'avenir de vous jouer telle ou telle danse en bal. Sinon, gare !

La richesse de cette affaire m'étonne toujours. Pouvais-je imaginer lorsque je me suis plongé dans les archives que ce seraient des rixes qui m'en apprendraient le plus sur les musiques populaires d'Ancien Régime (ou qui me feraient poser le plus de questions !) ?

Des affaires similaires de conflit relatif à la nature de la danse jouée apparaissent également au XIXe siècle, mais plutôt entre valse & bourrée, ou entre valse & contredanse. Et elles sont moins meurtrières.

Mots-clés

Bourbonnais / XVIIIe / Cornemuse / Danse / Justice / Manuscrit / Violence